

Questions orales

janvier à mars, en vue de protéger la vie des Canadiens qui travaillent sur les plates-formes de forage des Grands bancs. En outre, le ministre sait que le rapport Cross faisait état de l'impuissance, maintes fois signalée, dans laquelle se trouvent les services de recherche et de sauvetage de la région de Halifax lorsqu'ils doivent s'acquitter de leurs obligations aux confins de leur territoire, en particulier près des Grands bancs.

Si un accident devait se produire dans cette région, le ministre et son collègue de l'Énergie, des Mines et des Ressources en porteraient tous deux la responsabilité. Compte-t-il répondre favorablement aux intéressés, dont le gouvernement de Terre-Neuve et le comité interconfessionnel, qui demandent d'envoyer des hélicoptères de recherche et de sauvetage à Saint-Jean ou à Argentinia? L'an dernier, lors d'une alerte, il a fallu dix-neuf heures avant que des hélicoptères ne soient dépêchés à Saint-Jean.

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement la question posée par le député à mon collègue, le ministre de l'Énergie. Je souscris à la réponse faite par le ministre de l'Énergie.

Je comprends fort bien que le député s'inquiète. Je reconnais parfaitement nos obligations, notamment la mienne en situation d'urgence.

J'ai pris grand soin de m'informer et j'ai reçu le rapport d'évaluation quant à l'état de nos moyens de recherche et de sauvetage sur la côte atlantique. On m'a signalé, à ma satisfaction, que le déploiement de nos installations répond actuellement aux normes maximales. Le ministre de l'Énergie a rappelé à juste titre que les provinces et les représentants de l'industrie avaient convenu, l'automne dernier, que le déploiement de nos appareils destinés précisément aux opérations de recherche et de sauvetage était satisfaisant et qu'il complétait très bien notre réseau secondaire sur la côte atlantique.

* * *

L'ÉDUCATION

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE—
LES RÉPERCUSSIONS DE L'AUGMENTATION DES FRAIS DE
SCOLARITÉ EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État qui, je l'espère, nous donnera une réponse plus intelligente que celle que nous venons d'entendre. Le ministre sait-il que le système d'éducation postsecondaire est en train de devenir la chasse gardée des riches, étant donné qu'en Colombie-Britannique, par exemple, les frais de scolarité ont augmenté de 33 p. 100 cette année tandis que le nombre d'admissions a nettement diminué, que les prêts et bourses sont sévèrement limités et que le gouvernement provincial ne fait même pas profiter les universités et collèges de la maigre augmentation des fonds octroyés par le gouvernement fédéral?

Dans ces circonstances et comme les autorités fédérales et provinciales ont du mal à remettre sur pied le financement des programmes établis, le ministre va-t-il reconnaître l'urgence de la situation et exhorter ses collègues à établir un groupe de travail national représentant non seulement les deux paliers de gouvernement, mais également les universités et les étudiants afin de régler cette crise avant que le principe de l'accessibilité perde toute sa signification?

[Français]

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je dois dire à l'honorable député que le gouvernement canadien a assumé totalement la responsabilité qui est la sienne de contribuer pour une large part au financement de l'enseignement postsecondaire au pays. Cette Chambre-ci a voté des fonds importants au cours de la dernière session, augmentant de plus de 60 millions de dollars l'aide aux étudiants. La situation que le député a décrite a trait, en particulier, à ce qui existe présentement en Colombie-Britannique.

Nous avons déjà exprimé nos préoccupations au ministre de la Colombie-Britannique afin de nous assurer que ces montants puissent être transférés aux étudiants, et en ce qui concerne le renouvellement du financement de l'enseignement postsecondaire, nous sommes à mettre en place les éléments de proposition que nous pourrions transmettre aux provinces, ce qui nous permettrait de nous assurer que l'argent que le Parlement du Canada vote à titre d'aide à l'enseignement postsecondaire puisse véritablement être utilisé par ceux à qui il est destiné.

[Traduction]

ON DEMANDE L'ÉTABLISSEMENT D'UN FONDS D'URGENCE POUR
VENIR EN AIDE AUX UNIVERSITÉS ET AUX COLLÈGES

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il a dit que l'accessibilité était un droit fondamental que le gouvernement fédéral tenait à sauvegarder. Pourtant, ce droit se trouve menacé chaque jour davantage. Il est trop facile de rejeter toute la responsabilité sur les provinces.

Comme aucune entente n'a encore été conclue et que les deux gouvernements semblent incapables d'y arriver, aux dépens des étudiants, le ministre ne va-t-il pas établir, entre-temps, un fonds d'urgence à l'usage exclusif des universités et collèges avant que la crise ne s'aggrave?

[Français]

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Monsieur le Président, la situation que l'honorable député décrit découle essentiellement des gestes et des politiques qui ont été choisis par le gouvernement de la Colombie-Britannique, politiques qui ont été dénoncées par les députés de ce côté-ci de la Chambre, auxquels j'ai pu m'associer lorsque l'occasion nous a été fournie, au cours de la Semaine nationale des universités, d'attirer l'attention des Canadiens sur l'importance de renforcer le secteur de l'enseignement postsecondaire au Canada.

En ce qui concerne ce qui devrait être fait au cours des prochains mois, il me fait plaisir d'informer l'honorable député que j'ai communiqué au président du Conseil des ministres de l'éducation l'intention du gouvernement du Canada d'ouvrir le plus tôt possible les négociations avec les gouvernements des provinces pour nous assurer que la prochaine génération de paiements de transferts aux provinces destinés à l'aide à l'enseignement postsecondaire puisse satisfaire aux objectifs que ce Parlement-ci a déjà votés et adoptés, savoir l'accessibilité. Mais je rappelle à l'honorable député que ce Parlement-ci n'a pas le pouvoir dans les limites de la Constitution canadienne d'imposer directement aux gouvernements des provinces des conditions strictes quant à ce qui concerne l'emploi des